



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 mai 2018
(OR. fr)

8486/18

JEUN 49

NOTE D'INFORMATION

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Council
Objet:	Prévention de la radicalisation violente - <i>Information des délégations belge et française</i>

Les délégations trouveront en annexe une note d'information des délégations belge et française sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 22 et 23 mai 2018.

Prévention de la radicalisation violente

A la suite des évènements meurtriers survenus en France et en Belgique depuis le mois de janvier 2015, les ministres français et ceux des trois communautés belges en charge des politiques de jeunesse et du sport ont, à l'occasion d'une Déclaration commune, exprimé le 30 mai 2016 à Bruxelles leur volonté d'intensifier leur collaboration en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent relevant de leurs champs de compétence respectifs, les processus d'endoctrinement s'appuyant sur les mêmes ressorts en France et en Belgique.

L'objectif général de la Déclaration est de construire un échange régulier entre les acteurs des politiques de jeunesse des deux pays pour échanger sur les actions à mener pour prévenir la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent. Conscients de l'importance à accorder à la promotion des effets inclusifs, émancipateurs et préventifs de la politique de jeunesse dans cette lutte, ils ont engagé un programme d'échanges de bonnes pratiques entre leurs services respectifs.

Ils ont également exprimé la volonté de bâtir un programme qui reflète les priorités respectives des partenaires, notamment en matière de renforcement de la capacité des professionnels de terrain en matière d'éducation aux médias, d'accompagnement individualisé des jeunes en rupture, de dialogue interculturel, de liberté d'expression et de citoyenneté.

Une feuille de route pour l'année 2017 a été construite conjointement entre les partenaires, articulée autour de trois séminaires faisant écho aux principes de la Déclaration.

La démarche était parfaitement en ligne avec les Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil (30 mai 2016) sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène.

Les séminaires ont eu lieu avec le soutien du programme Européen Erasmus+ et les agences nationales respectives le 22 février 2017 à Paris, le 4 et 5 mai 2017 à Malines ainsi que le 22 septembre à Bruxelles.

Cette brochure a été conçue comme documentation des travaux effectués dans le cadre de la déclaration commune du 30 mai 2016 et comme outil de travail pour toute personne intéressée.

La brochure est traduits dans 4 langues et disponible !

